

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-305 du 23 Juillet 1996

chargeant Monsieur Kamarou FASSASSI,
Ministre des Travaux Publics et des
Transports de l'intérim de Monsieur
Sahidou DANGO-NADE, Ministre de
l'Environnement, de l'Habitat et de
l'Urbanisme pour compter du 21 Juillet
1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars
1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouver-
nement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 21 Juillet 1996, Monsieur Kamarou
FASSASSI, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé
de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de
l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Sahidou DANGO-NADEY.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Juillet 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 SGG 4 MEHU-MTPT 6
AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-